

# Fiche de procédure

Informations de base					
DEA - Procédure d'acte délégué		<a href="#">2021/3032(DEA)</a>		Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Exemption pour l'utilisation du mercure dans les lampes fluorescentes à simple culot (compactes), à usage d'éclairage général, de moins de 30 W et à durée de vie égale ou supérieure à 20 000 h</p> <p>Complétant <a href="#">2008/0240(COD)</a></p> <p>Sujet 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)</p>					
Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)08956</a>	13/12/2021	EC	